

*Déclaration
du Roi de
Sardaigne
sur les affai-
res d'Italie.*

» en a fait publier depuis peu, S. M. a tou-
» jours eu intention de les faire valoir dès que
» l'occasion s'en présenteroit. La mort du
» feu Empereur Charles VI. lui fit juger qu'elle
» ne devoit pas différer plus long-tems à ex-
» poser aux yeux de l'Univers, la justice de ses
» droits, & le fondement de ses prétentions.

» Dans ces circonstances, l'Ambassadeur du
» Roi à Madrid donna avis à S. M. de quel-
» ques ouvertures que le Ministère d'Espagne
» lui avoit faites, au sujet des desseins de cette
» Couronne sur les Etats de la succession du
» feu Empereur en Italie. Le Ministre d'Espagne
» à Turin y fit les mêmes ouvertures. La ré-
» ponse du Roi fut, qu'ayant des droits incon-
» testables sur le Duché de Milan, il se verroit
» dans la nécessité de s'opposer à tout ce qui
» y seroit contraire, à moins que le Roi d'Es-
» pagne ne voulût convenir avec S. M. d'un
» Traité, par lequel il reconnoitroit la vali-
» dité des mêmes droits.

» L'Ambassadeur du Roi à Madrid y proposa
» les conditions de ce Traité, dont l'objet
» principal étoit de pourvoir à la sûreté par-
» ticulière des droits de S. M. & de ceux des
» autres Princes ou Etats d'Italie. Le Ministère
» d'Espagne reçut ces propositions avec indif-
» férence, comme si les droits de la Maison
» Royale de Savoye n'avoient mérité que peu
» d'attention. La Cour de Madrid, pour se
» préparer à l'exécution de ses desseins, fit
» transporter un gros Corps de Troupes en
» Italie. Dès qu'il y fut débarqué, le Roi fit
» déclarer par son Ambassadeur près de la mê-
» me Cour, qu'il seroit obligé d'opposer ses
» forces à celles du Roi d'Espagne, si ce Prince
» faisoit